



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire du jeudi 15 février 2018

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS BELLEMIN. CHEVALIER. COUTAZ. FAVREAU. GAUTIER. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUILLERMARD. JULIEN. LEFRANCQ. MARCHAND. MARTIN. PERRIER. PLOUZEAU. SCHWARTZ. TAVEL. TOUIHRAT. WEIBEL.

Absents excusés : ANGELINO (Pouvoir MARCHAND). BEZAT (Pouvoir COUTAZ). BOIS. DURET (Pouvoir CHEVALIER). FAUGE (pouvoir BELLEMIN). GUICHERD (Pouvoir TOUIHRAT). PERMEZEL (Pouvoir GIRARD). ZUCCHERO.

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.
Il demande au conseil communautaire de respecter une minute de silence en hommage à Maëlys.

1. Approbation CR Conseil du 13 décembre 2017

Approbation du compte-rendu à l'unanimité de membres présents.

2. Gestion du bar – salon de thé de la Maison du lac – Proposition de la commission et choix du prestataire

Denis GUILLERMARD rappelle les principaux éléments et le déroulé de la procédure de consultation :

- **OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation publique portait sur une demande de remise d'une offre relative à la gestion du bar – salon de thé de la Maison du Lac dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, pour une durée de 3 ans.

Un appel d'offres a donc été lancé avec publication dans un journal d'annonces légales.

La date limite de remise des offres avait été fixée au 8 janvier 2018, 14h00.

▪ **CONTENU DES OFFRES ET CRITERES D'ANALYSE DES DOSSIERS**

Il était demandé aux candidats de remettre un dossier présentant leurs projets sous les angles suivants :

a) Positionnement envisagé pour le développement de l'activité de bar – snack

Les candidats devaient fournir :

- Une description du « concept » permettant à la Communauté de communes de comprendre dans quelle mesure ce projet est compatible avec les autres usages de la Maison du Lac et apporte une valeur ajoutée au lieu ;
- Une présentation du type de prestations envisagées (exemples de cartes et de formules) et de leurs tarifs ;
- Une définition des principes de fonctionnement du bar /snack : le candidat précisera notamment les périodes d'exploitation et les horaires d'ouverture envisagés ;
- Une présentation des moyens humains mobilisés sur le projet (nombre d'ETP notamment).

b) Aspects économiques et financiers

Les candidats devaient fournir un prévisionnel d'exploitation sur la durée de la convention souhaitée faisant apparaître la proposition de redevance qui comprendra une part fixe et/ou une part variable en fonction du chiffre d'affaires.

▪ **OFFRES RECUES**

2 offres ont été réceptionnées :

● **Offre groupement « Le Ponton »**

Offre portée par M. Arnaud Courtois (Bar-restaurant « le bistrot du lac ») - mandataire du groupement associant :

- Mme Sandrine Philippon – Restaurant « Beau rivage »
- Mme Christelle Millet – Bar –Restaurant « L'étape »
- Mme Maud Poulet – Boulangerie – Pâtisserie – Salon de thé «Aux délices des montagnes»

● **Offre Mme Mireille GOUINAS (EURL)**

▪ **MODALITES D'ANALYSE DES OFFRES**

Une commission a été constituée spécifiquement par le conseil communautaire (délibération du 23 novembre 2017). Celle-ci était composée des 10 membres suivants :

- Président : Denis GUILLERMARD
- 3 membres commission Tourisme : Annick CHEVALIER, Marie-Hélène PERRIER GUSTIN, Lysiane PERRIER (Désignées par Annick Chevalier, Présidente de la commission)
- Président OT : René BELLEMIN
- 2 membres commission Economie : Danielle REGOLINI, François GAUTIER (Désignés le Président de la commission)
- 2 membres du CE Maison du lac : Stéphanie WEIBEL, Alain GUICHERD
- 1 représentant de la commune de Nances : Alexandre FAUGE ou un représentant désigné par ce dernier (M. PERRIAT)

Elle s'est réunie à deux reprises :

Mardi 30 janvier, 17h00 – 18h30

- Analyse des dossiers sur la base d'un tableau comparatif

- Identification des questions et précisions à demander lors des auditions

Mercredi 31 janvier 18h00, Maison du lac

- 18h00 – 18h30 : Audition / offre « le Ponton »
- 18h45 – 19h15 : Audition / offre Mireille Goumas
- 19h20 – 20h30 : Finalisation de l'analyse des offres, avis des membres de la commission, note et classement des offres

La commission a apprécié les projets sur la base des trois critères suivants :

- La qualité des prestations et services proposés
- La compatibilité du projet avec les autres usages de la Maison du Lac et son adéquation avec les attentes et objectifs de la CCLA exprimés au I du présent document
- La relation financière proposée

Chaque projet a été noté par la commission de la manière suivante :

- Chaque critère a fait l'objet d'une notation sur 10 (Moyenne des notes attribuées par chaque membre de la commission)
- Une note globale (Note/30) équivalente à la somme des notations de chaque critère a été attribuée à chaque projet.

Les projets ont ensuite été classés par ordre décroissant des notes globales obtenues

▪ NOTES ATTRIBUEES PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Critère 1 : Qualité des prestations et services proposés	LE PONTON	EURL GOUMAS
Concept proposé	6,10	8,60
Snacking – Petite restauration et boissons : Propositions et tarifs		
Origine des produits		
Aménagements proposés		
Habilitations		
Moyens matériels – Equipements / Préparation et conservation des produits (Autres que ceux mis à disposition par la CCLA)		
Moyens humains		
Ouverture (période, durée...)		
Garanties apportées / Bon entretien du matériel et des espaces mis à disposition		
Critère 2 : Compatibilité du projet avec les autres usages de la Maison du Lac et son adéquation avec les attentes et objectifs de la CCLA exprimés au I du présent document		
Garanties apportées / Qualité de l'accueil du public et valorisation du territoire (Prescripteurs)	6,00	8,60
Mode de fonctionnement - partenariat / Séminaires		
Adéquation / Ouverture Maison du lac et maintien d'un service hors saison touristique		
Animations		
Capacité à participer à l'information touristique du public		
Prise en compte du fonctionnement de l'OT		
Critère 3 : Relation financière proposée	LE PONTON	SARL GOUMAS
Garanties financières	5,30	8,90
Calcul de la redevance annuelle (Prime fixe + part variable) sur 3 ans en fonction du chiffre d'affaire proposé		
Ecart entre les propositions à CA identiques		

(60 000 €, 70 000 € et 80 000 €HT)		
	LE PONTON	SARL GOUMAS
NOTE GLOBALE / 30	17,40	26,10

Denis GUILLERMARD expose le tableau détaillé d'analyse des offres.

La commission propose donc de retenir l'offre de l'Eurl Mireille GOUMAS.
 Cette proposition a été soumise aux membres du Bureau qui l'ont approuvée.

En conséquence, le Président propose au conseil communautaire d'approuver le choix de la commission et de retenir l'offre de l'Eurl Mireille GOUMAS pour assurer la gestion du bar - salon de thé de la Maison du Lac.

Vote :

- Pour : 23
- Contre : 1, Martine SCHWARTZ
- Abstention : 1, Claudine TAVEL

Le conseil communautaire décide d'attribuer la gestion du Bar – Salon de Thé de la Maison du lac à l'Eurl Mireille GOUMAS.

Remarque : Cette gestion d'une durée de 3 ans, se fera dans le cadre d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public.

Un projet a été rédigé. Il doit être discuté avec Mme GOUMAS et soumis aux membres de la commission avant d'être exposé en séance du conseil communautaire le 1^{er} mars prochain.

3. TEPCV - Action / Vélos à Assistance Electrique – Propositions

Ludovic AYOT rappelle que la CCLA dans le cadre de sa convention TEPCV a inscrit l'achat de 20 Vélos à Assistance Electrique équipés, pour un montant de 60 000 € HT.

Cette action a pour objectif de développer la pratique en valorisant l'usage du VAE et en permettant au grand public de tester ce type de vélos.

Ce mode de déplacement peut constituer une alternative intéressante à l'usage de l'automobile dans une approche fonctionnelle pour la réalisation de petits parcours. Mais surtout, il peut être sur ce territoire, un outil de redécouverte de la pratique du vélo pour un public familial, peu sportif ou âgé pour qui la contrainte topographique apparaît totalement dissuasive.

Les premières orientations proposées concernant la gestion de ce parc de vélos s'étaient portées sur deux axes :

- Une mise à disposition d'une dizaine de VAE en saison touristique à des opérateurs touristiques (hébergeurs) pour une location auprès de leur clientèle.
- La mise en place d'un dispositif de prêt aux habitants du territoire sur des durées de base de deux semaines.

Cependant, la problématique liée à la gestion du parc de vélos est assez vite apparue comme une difficulté importante (stockage, entretien, organisation des prêts etc...). La réussite d'une telle démarche nécessite un accompagnement important de la CCLA avec un renforcement des moyens humains pour assurer à la fois les opérations logistiques mais aussi le volet communication.

Dans ce contexte, après discussion associant André BOIS et Thomas LEFRANCQ puis consultation du bureau de la CCLA, il est proposé de réorienter cette action comme suit :

- Achat de 4 ou 5 vélos dont l'usage sera mutualisé avec l'office de tourisme qui a prévu de créer des produits touristiques de découverte du territoire en VAE. Pour la CCLA, les vélos pourraient faire l'objet d'une utilisation par le personnel et les élus que le souhaitent pour se déplacer autour du lac. Ils pourraient aussi permettre l'organisation auprès de la population locale, de sessions d'essais ponctuelles.
- Subventionnement des habitants pour tout achat d'un vélo à assistance électrique suivant les conditions suivantes :
 - Une seule demande par foyer
 - Aide au taux de 25% du montant d'achat plafonnée à 250 €
 - Aide attribuée dans la limite de 6 000 € /an

L'opération pourrait être menée sur 2 années. Son coût équivaut approximativement au coût d'autofinancement prévu pour l'achat des 20 VAE.

Les conditions précises restent bien évidemment à préciser mais pourraient s'inspirer d'expériences déjà menées sur d'autres collectivités.

Denis GUILLERMARD souhaite recueillir l'avis du conseil communautaire. Ce dernier exprime un avis favorable à la mise en œuvre de cette proposition.

Il est par ailleurs précisé s'agissant d'une modification du contenu de l'action prévue dans la convention TEPCV, qu'une validation préalable sera demandée auprès des services de l'Etat.

Thomas LEFRANCQ fait valoir que dans le cadre des réflexions engagées sur les mobilités douces, la création d'une voie sécurisée pour les piétons et les vélos entre le Sougey et le Gué des Planches apparaît technique « facile » à réaliser en utilisant les emprises des bandes cyclables existantes.

Il souhaite que ce projet soit étudié et en fonction de sa faisabilité, priorisé.

4. Projet de création d'un pôle santé à Novalaise et réflexion vis-à-vis du multi-accueil petite enfance

Suite à la dernière réunion du Bureau de la CCLA, Denis GUILLERMARD souhaite revenir sur les objectifs du projet et sur les éventuelles opportunités qu'il pourrait offrir à la CCLA dans le cadre de sa politique sociale et notamment d'accueil petite enfance dans une vision à plus long terme.

Le coût de la construction d'une surface supplémentaire d'environ 165 m² dans le cadre de ce projet est estimé à 320 000 €.

De son point de vue, il lui semble qu'il pourrait être intéressant de créer un nouvel espace multi-accueil petite enfance au sein de ce pôle de santé.

Cette opportunité pourrait aussi permettre de libérer l'espace correspondant sur le site actuel qui pourrait être réaffecté au centre socioculturel AEL.

Cependant et à ce stade, il fait savoir que les professionnels de santé impliqués dans ce projet ne seraient pas favorables à l'implantation d'un tel espace évoquant des risques de dérangement.

Une nouvelle rencontre doit être organisée avec les 14 professionnels concernés.

5. Questions diverses

- **Intervention d'Alain PLOUZEAU / Discussion avec le Département sur le déploiement du Très Haut Débit suite aux différents positionnements des communes.**

Deux réunions se sont tenues afin de recueillir l'avis des maires des communes de la CCLA ou de leur représentant sur les différents scénarios possibles vis-à-vis de la montée en débit. Alain PLOUZEAU a ensuite rencontré les services du département en charge de ce dossier le 12 février (Mme WIEBER).

Le Département finalise le cahier des charges pour la consultation des entreprises en intégrant les priorités qui auront été identifiées par les collectivités.

Les réponses des entreprises sont attendues pour fin mars.

En fonction des réponses, le Département aura alors une idée précise des secteurs qui seront couverts via une intervention des opérateurs et ainsi identifier les zones pour lesquelles une DSP doit être engagée pour créer un réseau d'initiative publique.

Par ailleurs, il informe le conseil d'une rencontre qui s'est tenue avec M. Eric Nodet (Dirigeant Société AMBSE) qui propose des solutions internet haut débit par ondes radio. Cette solution est déjà bien développée dans l'Ain. Un pylône vient d'être installé sur Gerbaix au col de la Lattaz qui va pouvoir desservir un certain nombre de secteurs sur les communes d'Ayn, de Marcieux et de Gerbaix notamment.

Cette solution pourrait être mise en œuvre afin de résoudre les problèmes de connexion de la Maison du lac via un relai à installer en rive Est du lac sur le mât central situé à côté de l'ancienne tour d'arrivée des courses d'aviron.

- **Information / Eboulement au sein d'une ancienne zone de dépôt provenant des eaux de lavage de la carrière RICHARD (aujourd'hui GAVEND) – Commune de Marcieux.**

Pascal Zucchero informe le conseil qu'un éboulement de plusieurs milliers de m³ de matériaux type « marne » s'est produit sur un terrain faisant partie de l'ancienne carrière « richard ». Ce phénomène entraîne une pollution « physique » (MES – Turbidité) très importante d'un affluent du Flon qui rejoint ensuite le Rhône.

La responsabilité de l'entreprise Gavend au regard de l'exploitation actuelle de la carrière n'est aucunement mise en cause, le phénomène résultant des épisodes de précipitations exceptionnels de décembre qui ont entraîné une déstabilisation d'un ancien massif de dépôt.

Une réunion a été réalisée sur site associant la DDT, la DREAL et le RTM.

Le traitement de la zone apparaît assez complexe. La priorité va certainement consister à dévier les arrivées d'eau amont.

Concernant l'entraînement des fines et la pollution du cours d'eau, le phénomène apparaît encore plus difficile à traiter.

- **Révision de la charte du PNR de Chartreuse et élargissement du périmètre révisé aux communes de la CCLA**

Ludovic AYOT informe le conseil que l'élargissement du périmètre d'étude a été validé par la Région. A ce stade, trois réunions du comité de pilotage associant l'Etat, la Région, les Départements et les EPCI sont déjà programmées les 5 mars, 26 juin et 20 novembre pour avancer sur la validation du projet de révision de la charte.

Trois conseils syndicaux associant l'ensemble des communes et EPCI concernés sont eux aussi programmés à l'issue de chaque Copil :

- Vendredi 30 mars à 19h15 ou 19h30 (à St Joseph de Rivière)
- Vendredi 29 juin à 18h30 (sans doute Corbel)
- Vendredi 14 décembre à 18h30 (lieu à définir)

Un courrier va partir rapidement pour inviter les communes et les informer de l'avancement des démarches.

Pour rappel, le comité syndical est la seule instance habilitée à prendre des décisions sur la charte (périmètre, charte à proprement dite, plan de parc, ...).

Pour le PNR, l'idée est d'arriver à :

- Valider la charte le 14 décembre en comité syndical après présentation et correction le 20 novembre en Copil.
- Partager et valider les enjeux, objectifs, ... en comité syndical le 29 juin après présentation et correction le 26 juin en Copil.

Date du prochain conseil communautaire : 1^{er} mars 2018

Le Président,
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



Signature of Denis Guillermand, President of the CCLA. The signature is in blue ink and is written over a circular stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES", "NANCES 73470", and "DU LAC D'AIGUEBELET".



Signature of Ludovic Ayot, Secretary of the meeting and Director of CCLA. The signature is in blue ink and is written over a circular stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES", "NANCES 73470", and "DU LAC D'AIGUEBELET".